Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_065-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250619_065

ECONOMIE - AIDE ADDITIONNELLE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES ENTREPRISES AVEC VITRINE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	24
Votants	30
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	5

Séance du 19 juin 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 13 juin 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Chantal BUSSY, Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Océane ROULOT, Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Thierry JOSEPH, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

Une convention a été signée avec la Région AUVERGNE RHONE-ALPES dont la reconduction a été approuvée lors du Conseil Municipal du 16 mars 2023. Elle permet d'allouer une aide financière à destination des artisans et commerçants pour la création et la modernisation de leur lieu de vente.

La Ville vise à atteindre les objectifs suivants :

- Développer l'attractivité du centre-ville ;

- Soutenir les porteurs de projets faisant le choix du centre-ville ;

- Promouvoir la reprise des fonds de commerce.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_065-DE

Dans ce cadre-là, une aide additionnelle exceptionnelle de 10 % a été mise en place pour tout local commercial vacant depuis au moins 4 mois, laquelle s'ajoute au taux actuel d'intervention de la commune de 10 %, soit un total de 20 % des investissements HT.

Il est envisagé de compléter les rues et places éligibles à ce dispositif comme suit : place du 23 août 1944, rue Victor Hugo, rue de la Halle, rue Grenette, place de la Halle, rue Docteur André Chaix, rue du Monument, passage Pierre Ougier, rue du 19 Mars 1962, rue Joseph Seignier, rue de l'Escot, Place Charlie Chaplin, Place Jacquard.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les nouvelles rues et places éligibles à ce dispositif ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 23/06/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 23/06/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.